



Affaire suivie par :
Véronique BOISSOU
Service Économie Agricole et Rurale / unité BIOPENA
Tél. : 05.17.17.38.88.
Courriel : ddt-cdpenaf@charente.gouv.fr

AVIS (AU09)

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS du 28 juillet 2022

Projet examiné au titre de l'article L 111-4 2° du code de l'urbanisme : Projet de constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées.

DEMANDE

N° de dossier : PC 016 378 22N0006

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 1^{er} juillet 2022

Nom du pétitionnaire : SAS SOLVEONA 03 (Monsieur Jean-Marc MATEOS)

Commune : TAIZE-AIZIE « Le Parc »

Document d'urbanisme en vigueur : RNU Hors PAU

Objet de la demande : Construction d'une centrale solaire au sol, d'un poste de livraison et de deux postes de transformation (maintien d'une exploitation en culture de céréales et apport d'une activité d'apiculteur).

PROJET

Caractéristique du projet :

Commune(s) et références cadastrales des parcelles concernées par le projet : AS21, 22, 49 (138405m²)

Installation photovoltaïque : OUI

Surface projetée (ha): 13,8 ha clôturés, 4ha projetés au sol

Utilisation actuelle du sol : parcelle déclarée PAC en 2021

Justification du projet par le demandeur (extrait des éléments fournis dans sa demande) :

Le site d'implantation est plus particulièrement localisé dans un contexte rural et éloigné de toute construction d'envergure. La zone est également bordée à l'Ouest et au Sud par des importants boisements. Les agglomérations les plus proches sont celles de RUFFEC, à 5,5 km au Sud, d'ANGOULEME à 48 km au Sud et POITIERS à 55 km au Nord.

Le présent projet, dénommé centrale photovoltaïque au sol de Talzé-Aizie, s'inscrit donc pleinement dans la poursuite des objectifs régionaux visant à une lutte globale contre le changement climatique.

Le projet de Talzé-Aizie prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 12 MWc sur la commune de Talzé-Aizie, en Charente (16). Le projet se compose des structures photovoltaïques, de structures de livraison et de transformation, d'un réseau de chemins d'accès, et de divers aménagements annexes (clôtures, portails, et dispositifs de lutte contre l'incendie). La production annuelle attendue de ce projet représente environ 16 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 3 500 foyers et permet l'évitement d'environ 384 tonnes équivalent CO₂ par an.

Le choix de l'implantation finale repose sur une analyse multicritère ayant permis d'identifier un scénario de moindre impact considérant le plus d'enjeux possible. Il s'agit d'un travail itératif ayant pris en compte les sensibilités physiques, environnementales, humaines ainsi que paysagères et patrimoniales.

Concernant le milieu physique, les normes de construction et d'exploitation visant à réduire les risques de pollution seront respectés. Il a été privilégié la limitation des surfaces imperméabilisées en phase de chantier et d'exploitation pour limiter autant que possible les modifications des sols et l'écoulement des eaux.

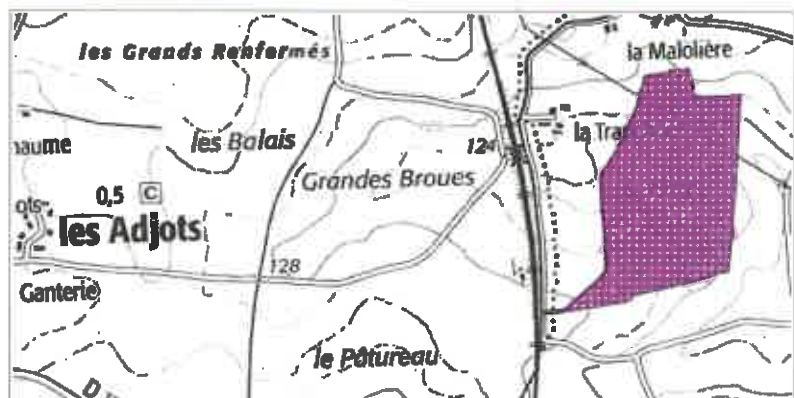
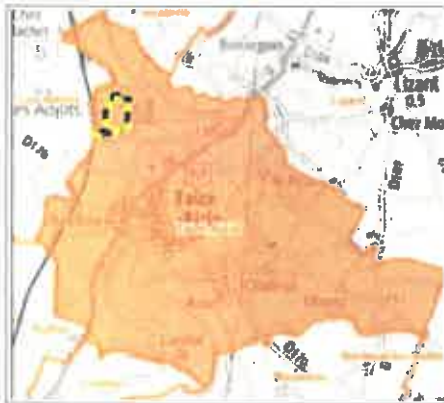
Concernant le milieu humain, les différentes sensibilités ont été prises en compte dans la définition du projet (réseau Enedis et RTE). Ces contraintes ont pu être évitées un maximum en évitant les zones concernées.

Concernant le paysage, l'étude paysagère a veillé à étudier finement l'insertion paysagère du projet, depuis l'échelle du grand paysage jusqu'aux abords immédiats des aménagements (chemins d'accès...). L'implantation des aménagements nécessaires au fonctionnement de la centrale photovoltaïque a été analysée de manière détaillée pour obtenir un projet définitif en cohérence avec le territoire. Plusieurs mesures permettront d'intégrer au mieux le projet dans le paysage proche.

Concernant le milieu naturel, au-delà d'une stratégie d'évitement des secteurs à enjeux écologiques marqués (bordures de la prairie calcicole, haies et bosquets), le pétitionnaire s'est engagé dans la mise en place de plusieurs mesures. Ainsi, les mesures d'évitement et de réduction (calendrier de travaux, pour les différents travaux, dans une gestion adaptée de la végétation sur l'emprise du site, etc.) seront mises en place pour limiter les incidences brutes sur la faune et la flore. De plus, un calendrier de travaux prenant en compte la phénologie des espèces sera suivi lors de la phase chantier du projet. Enfin, un suivi par un écologue durant cette phase permettra d'assurer une absence d'incidences sur plusieurs taxons (balisage de certaines zones notamment). Enfin, lors de la phase d'exploitation, un suivi de l'avifaune nicheuse, de l'entomofaune et des habitats naturels sera réalisé, en N+1, N+2, N+3, N+5 et N+10.

Pour conclure, le projet du parc photovoltaïque de Talzé-Aizie permet le déploiement d'une énergie renouvelable et en synergie avec un projet apicole, tout en contribuant au respect de l'environnement. Il constitue donc un élément du développement durable du territoire de la Communauté de communes Val de Charente.

LOCALISATION PROJET



Informations	Renseignement
Emprise clôturée du projet	12,2 ha
Technologie photovoltaïque des modules	Technologie cristalline
Type de support de modules	Fixe
Type de fondation et d'ancrage envisagé	Plaux
Nombre de modules photovoltaïques	22 000 environ
Angle d'inclinaison des tables de modules	25°
Emprise projetée au sol des panneaux	4 ha
Puissance installée	12 MWc environ
Production d'énergie électrique estimée par an	16 GWh
Poste de transformation	2
Poste de livraison/transformation	1
Citernes	1
Contenance de la citerne (m³)	120 m³
Durée d'exploitation du parc solaire	40 ans minimum

	Variante 3
Surface panneaux	4 ha
Puissance	12 MWc
Respect préconisations SDIS	OUI
Projet Agricole pris en compte	OUI
Distance inter-table	4,7 m
Écologie	4000 m² de la pelouse sèche atlantique sont conservés au Nord, tout comme une portion au Sud. Une bande sans panneau permettant l'implantation d'une haie mellifère est présente au cœur du projet.
Résultat	1



Accès et autres aménagements

- **Des pistes d'accès** qui permettront la maintenance et l'entretien du site seront aménagées entre les différents lots. Il est ainsi prévu environ 500 m de pistes lourdes (c'est-à-dire terrassées et stabilisées mais non imperméabilisées) d'une largeur d'environ 3 à 4 m, soit une surface de 1.500 m². Un décapage puis un rajout d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur de substrat naturel (grave naturelle compactée) sera effectué afin d'assurer une stabilité de l'ensemble. Il sera également possible de circuler entre les panneaux pour l'entretien (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).
- **Une clôture** assurera la sécurité lors de la phase d'exploitation. D'une hauteur de 2 m, et d'une longueur d'environ 1 500 mètres, celle-ci n'entravera pas le déplacement des espèces faunistiques puisqu'elle ne sera pas jointive avec le sol (30 cm de grandes mailles). Elle sera installée en bordure extérieure de la centrale. Un dispositif de sécurité sera installé afin de surveiller l'enceinte de la centrale photovoltaïque et ainsi, de détecter toute tentative d'intrusion à l'intérieur de l'enceinte. Cette surveillance fonctionnera toute l'année, 24h/24h, dès lors que la centrale sera en exploitation. Il sera privilégié une couleur sombre pour les clôtures (RAL 7009).
- **Une citerne incendie** de 120 m³ sera également installée au nord du site afin d'anticiper les besoins de lutte contre l'incendie.

Le site est exploité par M. François MENSEN, gérant de l'entreprise agricole familiale SCEA Le Parc, dont le siège se localise sur la commune de Tablé-Aizie. M. MENSEN est également cogérant avec sa femme Marie MENSEN d'une société spécialisée dans l'apiculture.

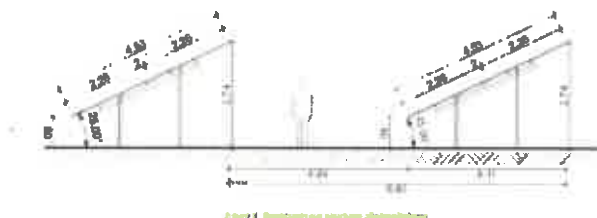
En tant qu'apicultrice, Marie MENSEN doit renouveler ses ruchers avec de nouvelles reines. Lorsqu'une reine meurt, c'est tout le rucher qui disparaît, d'où la nécessité des renouvellements fréquents. Or le marché en France pour se fournir en reine est insuffisamment développé et les disponibilités sont très limitées. C'est pourquoi les apiculteurs français doivent souvent s'approvisionner hors de France (en Slovénie dans le cas de Mme MENSEN). Cependant, cette pratique n'est pas exempte de difficulté. En effet, Mme MENSEN doit notamment faire face à :

- une forte mortalité pendant le transport ;
- une préparation des nucléis (nurséries pour reines) longue et complexes ;
- une difficile adaptation des reines « étrangères » en France et donc une réussite incertaine ;
- l'absence de choix et de sélection permettant d'obtenir les espèces recherchées et adaptées au territoire.

Dans ce contexte, Marie MENSEN avait donc déjà pour projet de créer un rucher d'élevage, correspondant à ses besoins. Concrètement, le parc photovoltaïque va faciliter la réalisation de son projet notamment grâce à :

- L'implantation d'une clôture sur le pourtour des parcelles : les nudiés ne doivent pas être dérangés ;
- La création et l'entretien d'une culture mellifère sous et entre les panneaux photovoltaïques adaptée assurant aux abeilles une ressource en nourriture optimale ;
- La création d'une mare : les abeilles ont besoin d'un point d'eau à proximité.

Ainsi, c'est à la fois la nature du terrain, son historique, le contexte local et le projet agricole qui ont été à l'origine du choix du site.



RÉSULTAT DU VOTE ET AVIS

Avis FAVORABLE à la majorité (6 favorables, 5 défavorables, 3 abstentions)

Avec la prescription de remonter le point bas des panneaux à 1 mètre minimum pour permettre l'évolution de l'exploitation le cas échéant.

Le 28 Juillet 2022,

Pour la préfète de la Charente,
Le président de la CD'ENAF,

Benoît PRÉVOST REVOL

